

ROYAUME DU MAROC  
-----  
OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)  
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE  
-----



المملكة المغربية  
-----  
المكتب المغربي  
للملكية الصناعية والتجارية  
-----

## (12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :  
**MA 41405 B1**

(51) Cl. internationale :  
**A01D 78/14**

(43) Date de publication :  
**31.08.2018**

---

(21) N° Dépôt :  
**41405**

(22) Date de Dépôt :  
**06.06.2016**

(30) Données de Priorité :  
**05.06.2015 IT UB20150978**

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation:EP16173202.9

(71) Demandeur(s) :  
**Repossi Macchine Agricole S.r.l., Via Vittorio Emanuele, 40 27022 Casorate Primo (PV) (IT)**

(72) Inventeur(s) :  
**REPOSSI, Gabriele**

(74) Mandataire :  
**SABA & CO, TMP**

---

(54) Titre : **ANDAINEUSE ROTATIVE**

(57) Abrégé : Râteau à roue en étoile comprenant un cadre (2), au moins une roue de râteau avant (10) et une roue motrice arrière (11) couplés de sorte que la rotation de la roue motrice arrière (11) provoque la rotation de la roue de râteau avant (10) et raccordée au châssis (2) de sorte que la roue de râteau avant (10) est soulevée du sol lorsque la roue motrice arrière (11) est en contact avec le sol.

EP N° 16173202.9

REF. : X38972

## REVENDICATIONS

1. Andaineuse rotative comprenant :  
un cadre (2 ; 302 ; 402) ;  
au moins une roue d'andainage avant (10 ; 110 ; 210 ;  
310 ; 410) et une roue d'entraînement arrière (11 ;  
5 111 ; 211 ; 311 ; 411), reliées au cadre (2 ; 302 ; 402)  
de telle sorte que la roue d'andainage (10 ; 110 ; 210 ;  
310 ; 410) est soulevée du sol lorsque la roue  
d'entraînement arrière (11 ; 111 ; 211 ; 311 ; 411) est  
en contact avec le sol ;  
10 caractérisée en ce que la roue d'andainage avant (10 ;  
110 ; 210 ; 310 ; 410) et la roue d'entraînement  
arrière (11 ; 111 ; 211 ; 311 ; 411) sont couplées  
l'une à l'autre de telle sorte que la rotation de la  
roue d'entraînement arrière (11 ; 111 ; 211 ; 311 ; 411)  
15 entraîne la rotation de la roue d'andainage avant (10 ;  
110 ; 210 ; 310 ; 410).
  
2. Andaineuse selon la revendication 1, comprenant une  
ou plusieurs unités d'andainage (3 ; 103 ; 203 ; 303 ;  
20 403) fixées au cadre (2 ; 302 ; 402) et ayant chacune  
au moins une roue d'andainage avant (10 ; 110 ; 210 ;

310 ; 410) respective et une unité d'entraînement  
arrière (11 ; 111 ; 211 ; 311 ; 411) respective,  
couplées l'une à l'autre de telle sorte que la rotation  
de la roue d'entraînement arrière (11 ; 111 ; 211 ;  
5 311 ; 411) entraîne la rotation de la roue d'andainage  
avant (10 ; 110 ; 210 ; 310 ; 410) et reliées au cadre  
(2 ; 302 ; 402) de telle sorte que la roue d'andainage  
avant (10 ; 110 ; 210 ; 310 ; 410) est soulevée du sol  
lorsque la roue d'entraînement arrière (11 ; 111 ; 211 ;  
10 311 ; 411) est en contact avec le sol.

3. Andaineuse selon la revendication 2, dans laquelle  
la roue d'entraînement arrière (11) et la roue  
d'andainage avant (10) de l'au moins une unité  
15 d'andainage (3) sont coaxiales et la roue d'andainage  
avant (10) a un diamètre plus petit qu'un diamètre de  
la roue d'entraînement arrière (11).

4. Andaineuse selon la revendication 2 ou 3, dans  
20 laquelle la roue d'entraînement arrière (11) et la roue  
d'andainage avant (10) d'au moins une unité d'andainage  
(3) sont fixées angulairement l'une par rapport à  
l'autre.

25 5. Andaineuse selon l'une quelconque des revendications  
2 à 4, dans laquelle la roue d'andainage avant (10) et  
la roue d'entraînement arrière (11) de chaque unité  
d'andainage (3) sont montées au repos sur le cadre (2).

30 6. Andaineuse selon l'une quelconque des revendications  
2 à 5, dans laquelle les roues d'entraînement arrière

(11) et les roues d'andainage avant (10) des unités d'andainage (3) ont des axes de rotation parallèles les uns aux autres et transversaux à une direction de déplacement (D) dans la configuration de travail.

5

7. Andaineuse selon l'une quelconque des revendications 2 à 6, dans laquelle les roues d'andainage avant (10) des unités d'andainage (3) définissent un front de travail, entre un côté décharge et un côté amont opposé  
10 au côté décharge, et une direction de flux (F) le long du front de travail du côté amont vers le côté décharge.

8. Andaineuse selon la revendication 7, dans laquelle les roues d'andainage avant (10) des unités d'andainage  
15 (3) se chevauchent partiellement et sont agencées à l'avant des roues d'andainage avant (10) d'unités d'andainage adjacentes (3) respectives placées immédiatement en aval le long de la direction de flux (F).

20

9. Andaineuse selon la revendication 8, dans laquelle la roue d'andainage avant (10) de chaque unité d'andainage (3) a une partie respective intercalée  
25 entre la roue d'andainage avant (10) et la roue d'entraînement arrière (11) de l'unité d'andainage (3) adjacente en amont respective.

10. Andaineuse selon l'une quelconque des revendications 7 à 9, dans laquelle la roue d'andainage  
30 avant (10) et la roue d'entraînement arrière (11) de

l'unité d'andainage (3a) sur le côté décharge ont des axes de rotation parallèles et séparés respectifs.

11. Andaineuse selon la revendication 10, dans laquelle  
5 la roue d'andainage avant (10) et la roue d'entraînement arrière (11) de l'unité d'andainage (3) sur le côté décharge sont couplées l'une à l'autre par un double joint de cardan (12).
- 10 12. Andaineuse selon la revendication 8 ou 9, dans laquelle dans l'unité d'andainage (3a) sur le côté décharge, la roue d'entraînement arrière (11) a son propre axe de rotation décalé vers le côté amont le long de la direction de flux (F) par rapport à l'axe de  
15 rotation de la roue d'andainage avant (10).
13. Andaineuse selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant une pluralité de roues d'andainage avant (310) couplées à la roue  
20 d'entraînement arrière (311) de telle sorte que la rotation de la roue d'entraînement arrière (311) entraîne la rotation de l'ensemble des roues d'andainage avant (310) couplées à celle-ci.
- 25 14. Andaineuse selon la revendication 13, incluant des éléments de transmission (312) entre les roues d'andainage avant (310) couplés à la roue d'entraînement arrière (311).
- 30 15. Andaineuse multiple (400) comprenant une pluralité d'andaineuses rotatives (401) selon l'une quelconque.

des revendications précédentes reliées les uns aux autres.